



**Annexe B - mise à jour Politique sur les dons
municipaux AD-2018-01_adoptée janvier
2024.docx**

**POLITIQUE SUR LES DONN MUNICIPALIAUX NUMÉRO
AD -2018-01**

Le 29 janvier 2018

DATE EN VIGUEUR: 29 janvier 2018 - Résolution : 66-2018

Modification fait à la politique le 19 mars 2018 – Résolution 137-2018

Modification fait à la politique le : 15 janvier 2024 - Résolution # 25-2024

**CORPORATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA NATION
POLITIQUE SUR LES DONS MUNICIPAUX
POLITIQUE NUMÉRO: AD-2018-01
DATE D'APPROBATION : 5 février 2018**

Préambule

La municipalité de La Nation vise à promouvoir les activités qui améliorent l'aspect culturel, social et économique de la communauté. De ce fait, le Conseil de la municipalité de La Nation s'engage à recevoir et traiter toute demande d'aide financière de façon consistante et équitable.

Objectif

L'objectif de cette politique est d'établir les lignes directrices concernant l'approbation et l'émission des dons municipaux aux groupes, associations et organisations à but non lucratif.

Lignes directrices

Admissibilité

Les dons municipaux sont disponibles aux groupes, associations et organisations à but non lucratif.

La préférence sera donnée aux groupes, associations ou organisations à but non lucratif dans la municipalité de La Nation et aux événements qui auront lieu à l'intérieur de ses frontières. Le Conseil peut considérer et d'émettre des dons aux groupes ou activités hors des frontières de la municipalité selon leur discrétion.

Les requérants peuvent soumettre qu'UNE demande par année (soit pour un événement ou pour les événements pour l'année).

Inéligibilité

Un don municipal ne sera pas remis à :

- Un individu;
- Une organisation ou une activité de nature politique;
- Une activité bénéficiant seulement aux membres du conseil d'administration;
- Une activité qui est jugée discriminatoire, contraire aux politiques et aux valeurs municipales, ou illégale;
- Des bourses scolaires;
- Écoles
- Groupes religieux

Le Conseil se réserve le droit d'envisager des exceptions si l'initiative proposée présente des avantages significatifs pour la communauté, en donnant la priorité au bien-être de la communauté plutôt qu'aux intérêts exclusifs d'un groupe.

**CORPORATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA NATION
POLITIQUE SUR LES DONS MUNICIPAUX
POLITIQUE NUMÉRO: AD-2018-01
DATE D'APPROBATION : 5 février 2018**

Fonds

Les dons municipaux remis ne devraient pas être la seule source financière pour le groupe, l'association ou l'organisation, ni l'événement en question.

Processus de demande

Les requérants doivent remplir le formulaire (voir l'annexe « B » ci-jointe) correctement et lisiblement.

Les requérants doivent reconnaître la municipalité de La Nation (par exemple, en ayant une bannière ou affiche avec le logo de La Nation sur les lieux de l'événement) en reconnaissance du don.

Si la somme demandée et remise à l'organisme est plus de 500 \$, l'administration se réserve le droit de demander un rapport décrivant comment les fonds ont été dépensés.

À la discrétion du Conseil, un don automatique sera remis aux groupes communautaires à but non-lucratif (tel qu'inscrit à l'annexe « A » ci-joint) annuellement au début de chaque année. Le montant remis aux groupes sera déterminé par le Conseil au début de l'année par résolution.

Dons additionnels

Les membres du Conseil réservent le droit d'accorder des dons additionnels aux groupes ci-dessus s'il juge que le projet peut bénéficier la communauté.

Les requérants peuvent soumettre leurs demandes en choisissant l'une des façons suivantes :

1. En ligne

Les requérants peuvent remplir le formulaire intégré dans le site internet de La Nation, au www.nationmun.ca

2. Courriel

Les requérants peuvent soumettre le formulaire en annexe « B » par courriel à la greffière, à l'adresse courriel : admin@nationmun.ca

3. Poste

Les requérants peuvent envoyer le formulaire en annexe « B » par la poste à :
Municipalité de La Nation, Greffe
958 Route 500 Ouest
Casselman ON K0A 1M0

**CORPORATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA NATION
POLITIQUE SUR LES DONS MUNICIPAUX
POLITIQUE NUMÉRO: AD-2018-01
DATE D'APPROBATION : 5 février 2018**

4. En personne

Les requérants peuvent soumettre leur demande directement à l'un de nos deux bureaux municipaux

Bureau principal

958, route 500 ouest
Casselman ON K0A 1M0
Lundi à vendredi : 8h30 à 12h et 12h30 à 16h00

Bureau satellite

3248, chemin du comté 9
Fournier ON K0B 1G0
Lundi à vendredi : 8h30 à 12h et 12h30 à 16h00

Date limite pour soumettre les demandes

Pour aider avec le processus d'allocation de fonds, nous demandons que toutes les demandes soient soumises par le 30 janvier de l'année courante. Une deuxième série de demandes sera traitée si les demandes sont reçues au plus tard le 30 juin de l'année courante.

D'autres demandes peuvent être considérées par le Conseil au courant de l'année à leur discrétion.

Les réunions du Conseil sont affichées sur le calendrier des événements communautaire sur le site internet : [Municipalité de La Nation - Calendrier des événements communautaires](#)

Processus d'approbation

Toutes demandes remplies correctement et lisiblement seront présentées au Conseil durant une réunion. Afin d'être approuvée, une résolution doit être adoptée par le Conseil, indiquant le montant à être remis.

Les approbations et montants remis sont à la discrétion seule des membres du Conseil.

Les requérants seront avisés du résultat, approuvés ou non, et ce à l'intérieur de sept jours après la réunion. La lettre officielle, avec le don (cas échéant), sera envoyée à l'intérieur de quatre semaines.

Annulation

Si l'événement du requérant est annulé ou si le groupe, l'association ou l'organisation se dissout, et que les fonds ont été remis, un remboursement au complet doit être fait, payable à la municipalité de La Nation, dans les 30 jours suivant l'avis d'annulation ou de dissolution.

**CORPORATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA NATION
POLITIQUE SUR LES DONS MUNICIPAUX
POLITIQUE NUMÉRO: AD-2018-01
DATE D'APPROBATION : 5 février 2018**

Annexe A

Section A

Les groupes à but non lucratif localisé dans la municipalité de La Nation suivante recevront un don annuellement, provenant du compte de don des Comtés-Unis de Prescott-Russell. Le montant sera décidé par les membres du Conseil au début de chaque année par résolution.

Groupes d'âge d'or

- Club le Bonheur, Limoges
- Club le Réveil, Fournier
- Nation Area Seniors, Fournier
- Club Renaissance, St-Isidore
- Comité Consultatif de St-Bernardin

Clubs Optimistes

- Club optimiste de St-Albert
- Club optimiste de St-Isidore
- Club optimiste de Limoges
- Club optimiste de Forest Park

Section B

Les groupes suivants, localisés à l'extérieur de la municipalité de La Nation, recevront la moitié du montant remis aux groupes indiqués dans la section A :

- Club optimiste de Casselman
- Club d'âge d'or de Casselman (Club 60)

Groupes inactifs

Les groupes qui sont inactifs au moment de la résolution ne recevront aucun don.

Dons additionnels

Les membres du Conseil réservent le droit d'accorder des dons additionnels aux groupes ci-dessus s'il juge que le projet peut bénéficier la communauté.



**CORPORATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA NATION
POLITIQUE SUR LES DONS MUNICIPAUX
POLITIQUE NUMÉRO: AD-2018-01
DATE D'APPROBATION : 5 février 2018**

Annexe B

Section A – Information de l'organisation

Nom de l'organisation : Click here to enter text.

Adresse postale : Click here to enter text.

Numéro de téléphone: Click here to enter text. Fax ou courriel: Click here to enter text.

Nom de la personne ressource : Click here to enter text.

Numéro tél. de la personne ressource : Click here to enter text. Courriel : Click here to enter text.

Section B – Sommaire de la demande

Votre demande est pour: Une activité / événement; Activités pour l'année;

À noter qu'un seul don sera remis par organisation par année.

Montant demandé : Click here to enter text. \$

Si le montant est plus que l'année précédente, veuillez justifier : Click here to enter text.

Nom de l'activité ou liste des activités : Click here to enter text.

Description de l'activité ou liste des activités : Click here to enter text.

Date de début / fin de l'activité ou dates des activités : Click here to enter text.

Endroit(s) de l'activité / des activités : Click here to enter text.

Est-ce que vous chargez un frais d'admission? Oui / Non, le frais est Click here to enter text. \$.

Décrire comment la contribution de La Nation sera-t-elle reconnue : Click here to enter text.

Si la somme demandée et remise à l'organisme est plus de 500 \$, l'administration se réserve le droit de demander un rapport décrivant comment les fonds ont été dépensés.

Le cas échéant, l'organisme consent à remettre un rapport au Conseil de La Nation : Oui / Non

Signature du requérant

Date

N'oubliez pas de soumettre votre activité à communication@nationmun.ca afin qu'elle puisse être ajoutée à notre calendrier des événements communautaire!